

Vous travaillez dans la Commission Paritaire 149.04? Votre salaire va bientôt augmenter !

À combien s'élève cette augmentation salariale ?

Votre salaire de juillet va augmenter de 1,1 % comparé à votre salaire de juin.

Quand aura-t-elle lieu?

Vous recevrez cette augmentation à partir de votre salaire de juillet, qui vous sera versé au début du mois d'août. Cette augmentation devra donc figurer sur votre fiche salariale que vous recevrez au plus tôt à la fin du mois de juillet.

Pourquoi une augmentation ?

Vous recevez une augmentation en raison de la CCT d'augmentation qui est prévue dans votre secteur.

Vos collègues, amis et membres de votre famille peuvent aussi bénéficier de tous les avantages quand ils s'affilient.

Rendez-vous sur : <http://www.cgslb.be/fr/saffilier-a-la-cgslb>

S'affilier ? <http://www.cgslb.be/fr/saffilier-a-la-cgslb/registerer>

Votre Liberté Votre Voix

